

Suite à la Tribune Libre parue dans le Nice Matin du 9 février 2017 de Monsieur Christophe Payrat, nous tenons à faire quelques remarques et apporter quelques précisions.

En effet, dans le premier paragraphe de sa tribune, Monsieur Payrat déclare en parlant des accusations de M. HERROU : « Ce faisant, c'est le travail quotidien de plusieurs centaines de professionnels de l'enfance du conseil départemental et du foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes qu'il met gravement en cause ».

Or, nous avons beau lire et relire la déclaration faite par M. HERROU et parue dans le Nice Matin du 8 février dernier (celle-là même citée par M. Payrat), nous ne voyons nulle part mentionnés les professionnels de l'enfance du Conseil Département et du Foyer de l'Enfance des Alpes-Maritimes.

M. Herrou signale les manquements des services de l'Etat dans la gestion des migrants et plus particulièrement des jeunes mineurs isolés étrangers. Il rappelle la responsabilité du Président du Conseil Départemental en ce qui concerne la prise en charge effectives de ces enfants. S'il n'y avait pas de manquements en la matière, juristes et citoyens n'auraient pas eu l'occasion d'ester en justice.

Cependant, à aucun moment il ne critique ou ne signale le travail des professionnels de l'Enfance. On peut alors se demander à juste titre :

- Pourquoi déformer ainsi les propos de M. Herrou ?
- Pourquoi essayer d'opposer les travailleurs sociaux aux acteurs de la société civile qui tentent de pallier aux manquements précités ?

Aussi laisser les mineurs isolés étrangers dans la rue, c'est oublier les violences subies et les exclusions qui ont parsemé leurs trajectoires de vie. C'est aussi nier leurs droits fondamentaux

Les mineurs isolés étrangers sur notre territoire, n'entrent-ils pas tous dans l'obligation de protection faites aux représentants de l'Etat ?

- Une Société peut-elle refuser de protéger tous ses enfants ?

En vain, M le directeur s'essaie à opposer travailleurs sociaux et citoyens militants. Nous savons les réductions budgétaires, le manque de moyens. Nombre de nos adhérents les ont dénoncés, certaines en ont fait les frais, se voyant accusées de ne pas avoir respecté le devoir de réserve....

Oui M. Herrou et les associations inscrites dans l'aide aux migrants, sont nos frères et sœurs de combat.

Lorsque le directeur général des services du département, ose parler de désinvolture et d'injustice, il nous autorise à parler à son encontre de renoncement inhumain.

Pour le Bureau Départemental

Christian BONET et Hakim BAYA